

## APRUM - RAPPORT DU TRÉSORIER 2021-2022

Année	2020-21	2021-22
	Réel	Présenté à l'AG
	au 31 mai 2021	au 31 mai 2022

### REVENUS

Cotisations par chèque	2 560,54 \$	2 281,35 \$
Cotisations par prélèvement	22 325,49 \$	23 110,45 \$
Intérêts	130,19 \$	
Publicité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Don	25,00 \$	- \$
<b>Total des revenus</b>	<b>26 041,22 \$</b>	<b>26 391,80 \$</b>

### DÉPENSES

Courrier	664,90 \$	635,81 \$
Copie	437,68 \$	1 217,85 \$
Fourniture de bureau		649,89 \$
Infographie	712,09 \$	1 062,01 \$
ARUCC	300,00 \$	300,00 \$
Frais bancaires	219,54 \$	220,60 \$
Informatique	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Base de données		2 694,61 \$
Conférences et visites	2 350,00 \$	2 400,00 \$
Club de généalogie		250,00 \$
Assemblée générale	358,31 \$	91,96 \$
Secrétariat	8 693,00 \$	9 464,66 \$
Stationnement	85,50 \$	14,00 \$
Téléphone	1 320,00 \$	470,00 \$
Représentation	36,00 \$	136,00 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>16 177,02 \$</b>	<b>20 607,39 \$</b>

<b>Excédent (déficit)</b>	<b>9 864,20 \$</b>	<b>5 784,41 \$</b>
---------------------------	--------------------	--------------------

## Aprum

### États de caisses au 27 mai 2021

#### CERTIFICATS DE DÉPÔT

Dépôt 90 jours	10 000
Dépôt 13 mois	41130,19
Intérêts	
<b>Total</b>	<b>51 130,19</b>

#### LIQUIDITÉS BANCAIRES

##### Compte courant

Solde au 31 mai 2021	10 573,84 \$
Chèques en circulation	0
<b>Net</b>	<b>10573,84</b>

**RESSOURCES TOTALES**                      61704,03

## APRUM

### BUDGET PRO FORMA - projet 2022-23

Année	2021-22 Présenté à l'AG au 31 mai 2022	2022-23 Budget
<b>REVENUS</b>		
Cotisations par chèque	2 281,35 \$	25 500,00 \$
Cotisations par prélèvement	23 110,45 \$	
Intérêts	- \$	100,00 \$
Publicité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Don	- \$	
<b>Total des revenus</b>	<b>26 391,80 \$</b>	<b>26 600,00 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Courrier	635,81 \$	800,00 \$
Copie	1 217,85 \$	750,00 \$
Fourniture de bureau	649,89 \$	2 500,00 \$
Infographie	1 062,01 \$	1 250,00 \$
Soutien informatique et web	1 000,00 \$	1 500,00 \$
ARUCC	300,00 \$	300,00 \$
Frais bancaires	220,60 \$	200,00 \$
Base de données	2 694,61 \$	- \$
Conférences et visites	2 400,00 \$	3 200,00 \$
Assemblée générale	226,09 \$	750,00 \$
Prix Jacques St-Pierre		1 500,00 \$
Secrétariat	9 464,66 \$	10 000,00 \$
Stationnement	14,00 \$	100,00 \$
Téléphone	470,00 \$	600,00 \$
Club de généalogie	250,00 \$	1 000,00 \$
Représentation	136,00 \$	300,00 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>20 607,39 \$</b>	<b>24 750,00 \$</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>5 784,41 \$</b>	<b>1 850,00 \$</b>
Avec le surplus 2021-22		7 634,41 \$

PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS RETRAITÉS  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (APRUM)

Tenue le mercredi 2 juin 2021 à 14 h par vidéoconférence

**Étaient présents :** Angers, Denise; Angers, Jean-François; Audet-Lapointe, Pierre; Beauregard, Hugues; Bergeron, Michèle; Brunet, Robert; Chapados, Claire; Delisle, Hélène; Deom, Jean-Paul; Desautels, Pierre; Donati, François; Dubé, Serge; Dubreuil, Nicole; Gauthier, Paul-M.; Gauvin, Lise; Gratton, Francine; Hardy, Jean-François, Héral, Georges; Hubert, Joseph; Lafrance, André-A.; Lajeunesse, Marcel; Lalonde, Pierre; Legault, Gisèle; Lépine, Yves; Lespérance, Michel; Moser-Verrey, Monique; Ong, Huy; Proulx, Jean-Pierre; Rondeau, Gilles; Roy, Roch; Trépanier, Jean.

**1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour**

Yves Lépine, président de l'APRUM, souhaite la bienvenue aux membres à cette assemblée générale annuelle par vidéoconférence. Il souligne qu'à la fin de la réunion, il y aura remise du prix Jacques St-Pierre à Madame Lise Gauvin.

Une modification est apportée à l'ordre du jour au point 5, « Rapport du trésorier ». La « Cotisation pour l'année 2021-2022 » sera présentée avant le « Budget pro forma pour l'exercice 2021-2022 » puisque l'ajustement de la cotisation a un impact sur le budget.

Sur proposition de Jean-François Angers, appuyé par Claire Chapados, l'ordre du jour amendé est adopté à l'unanimité.

Yves Lépine préside l'assemblée assisté par François Schiettekatte pour l'aspect technique de la présentation. Johanne Coulombe-Viau prend note des délibérations et rédige le procès-verbal.

**2. Adoption et suivi du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 21 octobre 2020**

En l'absence de modification au procès-verbal, celui-ci, dûment proposé et appuyé, est adopté à l'unanimité.

**3. Rapport du président**

L'année 2020-2021 aura été une autre année hors de l'ordinaire. La présence du coronavirus a complètement bouleversé les façons de faire. Les activités offertes aux membres ont été orientées vers des conférences données à distance. Le taux de participation à ces conférences a surpris les membres du conseil par son ampleur. L'Association continue à privilégier au maximum les envois électroniques de préférence aux envois postaux et à tenter de convaincre ses membres de s'acquitter de leur cotisation par prélèvement à la source.

Madame Viau, coordonnatrice à la gestion, a grandement aidé dans ces circonstances. Elle est responsable, entre autres, du recrutement, de la mise à jour de la banque de données, de la correspondance, du classement des documents, de la logistique des conférences et de la préparation des événements comme cette assemblée générale. Elle nous a été indispensable par sa compétence et son efficacité.

Sur environ 1000 professeures et professeurs retraités, 527 ont adhéré à l'association et ont payé leur cotisation cette année. Ce nombre indique une augmentation de 7 membres par rapport à l'an dernier, ce qui, en tenant compte des décès et des abandons, indique la stabilité du membership de l'association.

Quatre cent soixante-sept (467) membres sur 527 ont accepté le prélèvement à la source (directement à partir de leur chèque de retraite), ce qui allège considérablement les tâches reliées à la perception. L'Association incite fortement celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à adopter ce mode de paiement : cela sauve énormément de temps qui peut être consacré à développer de nouveaux services. La procédure est simple : on peut se procurer le formulaire sur le site de l'APRUM ou téléphoner directement à l'association.

Cette année, le Conseil a travaillé fort pour l'intérêt des membres de l'APRUM. Le président remercie tous les membres de l'équipe actuelle :

- André-A.Lafrance, vice-président, responsable de la chronique « Portraits de professeurs retraités en pleine activité » des nouvelles. Il est aussi représentant l'APRUM à l'ARUCC et l'un des instigateurs de la convergence des associations de retraités universitaires ;
- Francine Gratton secrétaire, co-responsable de l'organisation des visites de musées et membre du comité des assurances des retraités de l'Université ;
- Jean-François Angers, trésorier;
- Nicole Dubreuil, co-responsable de l'organisation des visites de musées et responsable de l'attribution du prix Jacques St-Pierre ;
- Hugues Beauregard, responsable des dîners et des conférences ;
- François Donati, membre non-votant au comité du régime de retraite de l'Université ;
- Pierre Lalonde, conseiller et conférencier.

Un grand merci aux membres du Conseil pour leur participation exemplaire à la gestion de l'APRUM. Tous ces membres se sont représentés cette année.

Le président remercie aussi les bénévoles de l'APRUM, notamment Michel Lespérance pour tout son travail concernant les notices nécrologiques et Gilles Rondeau pour la chronique « À l'honneur » dans les nouvelles. Il souligne la contribution de Jean-Pierre Proulx et de Michèle Bergeron pour leur animation du club de généalogie et l'expertise qu'ils partagent avec leurs membres. Un grand merci aussi à Jean-Luc Verville, infographiste pour les publications et webmestre.

En 2020-2021, l'APRUM a présenté huit conférences ZOOM :

- Le 23 septembre 2020 : Catherine Raymond, doctorante en Neurosciences, « Stress et Mémoire »
- Le 18 novembre 2020 : Guylaine Ferland, professeure titulaire au département de nutrition, « Prévention des troubles cognitifs par la nutrition »
- Le 16 décembre 2020 : Amissi M. Manirabona, professeur agrégé à la Faculté de droit, « La liberté d'enseignement est-elle illimitée ? »
- Le 20 janvier 2021 : Pierre Lalonde, professeur émérite au département de psychiatrie, « Le cerveau : cette merveilleuse machine »
- Le 17 février 2021 : Jocelyne St-Arnaud, professeure associée au département de médecine sociale et préventive, « Les enjeux éthiques de la vaccination »
- Le 17 mars 2021 : Direction des affaires internationales de l'Université, « S'impliquer en coopération internationale »
- Le 21 avril 2021 : Martin Juneau, clinicien et chercheur à l'Institut de Cardiologie de Montréal, « Alimentation, Exercice et Prévention cardiovasculaire; nouvelles données »
- Le 19 mai 2021, Emmanuel Château-Dutier, professeur adjoint au département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, « Du mode d'existence des musées en ligne ».

Ces conférences ont toutes été données à distance à l'aide de l'application ZOOM. Elles sont sous la responsabilité de Hugues Beaugard qui tient à remercier Nicole Dubreuil pour l'organisation de la conférence du mois de mai sur les musées en ligne.

Il a malheureusement été impossible cette année d'organiser de nouvelles visites guidées de musées. L'Association compte se reprendre en 2021-2022. Francine Gratton et Nicole Dubreuil y travaillent.

Au cours de l'année, la présence de l'APRUM a été assurée par une représentation très active au comité de retraite et à celui des assurances.

Cinq numéros des *Nouvelles de l'APRUM* ont été publiés cette année, à tous les deux mois, à partir de septembre.

Le prix Jacques St-Pierre 2019-2020 sera décerné à la professeure Lise Gauvin. Le prix lui sera remis aussitôt après cette assemblée générale. Le conseil a décidé de ne pas attribuer de prix 20-21, étant donné l'épidémie.

Comme le veut la tradition, une place spéciale est accordée durant l'Assemblée aux professeures et professeurs décédés durant la dernière année. Depuis le dernier rapport, 37 collègues retraités de l'Université de Montréal sont décédés. En voici la liste :

<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>DATE DÉCÈS</b>	<b>UNITÉ</b>
D'amour	Pierre	16 mai 2020	Médecine
Desjardins	Yvan	13 juin 2020	Droit
Rouleau	Joanne Lucine	2 juillet 2020	Psycho
Makhoul-Mirza	Hayat	8 juillet 2020	Adm. et fondement de l'éduc.
Fugère	Pierre	22 juillet 2020	Médecine
Robidoux	André	25 juillet 2020	Médecine
Bourassa	Martial G.	28 juillet 2020	Médecine
Joffe	Anatole	28 juillet 2020	Math et stat
Mongeau	Jean-Guy	4 sept. 2020	Pédiatrie
Roskies	Ethel	16 sept. 2020	Psycho
Delorme	André	28 sept. 2020	Psycho
Guay	Jean-Paul	6 oct. 2020	Urbanisme
Lambert	Bernard	30 oct. 2020	Obstétrique - gynécologie
Legendre	Camille	8 nov. 2020	Sociologie
Laverdière	Camille	26 nov. 2020	Géographie
Rasio	Eugenio	12 déc. 2020	Médecine
Poirier	Réjean	23 déc. 2020	Musique
Morin	Claude L.	31 déc. 2020	Pédiatrie
Parnass	Harry David	1 janv. 2021	Aménagement
Mailhot	Laurent	4 janv. 2021	Lit. de langue française
Rolland-Thomas	Paule	15 janv. 2021	Bibliothéconomie
Patry	Richard	20 janv. 2021	linguistique et traduction
Brakier-Gingras	Lea	21 janv. 2021	Biochimie
Lamarche	Paul	7 fév. 2021	Adm. de la santé
Winnik	Françoise	13 fév. 2021	Chimie, pharmacie
Winternitz	Pavel	13 fév. 2021	Math et stat
Milot	Jean	14 fév. 2021	Ophtalmologie
Bergeron	Michel	28 fév. 2021	Physiologie
Massicotte	Paul	10 mars 2021	Pédiatrie
Renaud	Jean	15 mars 2021	Sociologie
Pineault	Raynald	21 mars 2021	Santé publique
Bexton	Georges	21 avr. 2021	Psychiatrie
Ferland	Jacques	27 avr. 2021	Inf. et recherche opérationnelle
Thiffault	Jacques	27 avr. 2021	Psychopédagogie et andragogie
Cochrane	Robert	30 avr. 2021	Physique
Gascon	Jacques	13 mai 2021	Médecine
Sutto	Claude	16 mai 2021	Histoire

Le président propose une minute de silence pour honorer leur mémoire.

La tradition veut que le président, en terminant son rapport, félicite les professeurs ayant reçu l'éméritat à la grande collation des grades. Étant donné que cette cérémonie n'a pas eu lieu depuis le début de la pandémie, la liste des récipiendaires sera publiée lors de la prochaine assemblée.

Le président remercie tous les membres de l'APRUM pour l'appui qu'ils donnent à leur association. En plus des activités offertes, leur affiliation permet de leur assurer une visibilité auprès de la direction et de la communauté de l'Université et de défendre leurs intérêts lorsqu'une intervention devient nécessaire.

#### **4. Rapport du secrétaire**

Entre la dernière assemblée générale tenue le 21 octobre 2020 et aujourd'hui, le 2 juin 2021, les membres du Conseil ont tenu une réunion mensuelle à 8 reprises. Cependant, en incluant toutes les réunions ayant eu lieu au cours de la dernière année d'exercice du conseil actuel, soit entre le 1<sup>er</sup> juin 2020 et le 31 mai 2021, elles sont **au nombre de 12**. En ce temps de pandémie, les membres du conseil ont été fidèles à ces rendez-vous par vidéoconférence à l'aide de l'application ZOOM, dont la durée était environ de deux heures. Elles ont eu lieu aux dates suivantes :

En 2020 (7)

- 17 juin
- 9 septembre
- 16 septembre
- 14 octobre
- 28 octobre
- 17 novembre
- 15 décembre

En 2021 (5)

- 19 janvier
- 16 février
- 16 mars
- 20 avril
- 11 mai

La préparation et la transmission des projets d'ordre du jour ont été effectuées en collaboration avec le président Yves Lépine. Madame Gratton s'est aussi chargée de la rédaction et des corrections, lorsque nécessaires, des ordres du jour et des procès-verbaux dont les versions finales ont été remises pour archivage à madame Johanne Coulombe-Viau, coordonnatrice à la gestion de l'APRUM.

En tant que secrétaire, madame Gratton a aussi transmis au président du comité des candidatures, Monsieur Jean Trépanier, les bulletins de mise en candidature pour la composition du conseil qui siégera en 2021-2022. Avec le président et le trésorier, elle a



aussi apposé sa signature sur les documents requis, participant ainsi au fonctionnement efficace de l'APRUM.

## **5. Rapport du trésorier**

Jean-François Angers, trésorier, présente l'état des finances de l'APRUM à partir d'un Power Point.

### **Exercice 2020-2021**

La comparaison des bilans des années 2019-2020 et 2020-2021 montre des revenus similaires tout comme les dépenses à l'exception de celle de la téléphonie. Ceci s'explique par le règlement des factures 2019-2020 et 2020-2021 la même année. Pour les conférences et les visites, l'augmentation de la dépense se justifie par l'ajout d'une conférence par la décision de rétribuer les prestations en espèces (300 \$ pour chacune) contrairement aux années précédentes où une bouteille de vin était offerte. Les dépenses présentées en date du 27 mai doivent être majorées d'environ 300 \$ au 31 mai. L'excédent de 10 024,41 \$ s'en trouve réduit d'autant.

En raison de la perturbation des activités au cours des deux dernières années, M. Angers a jugé utile d'inclure dans le tableau le bilan de l'année 2018-2019.

### **États de caisses au 27 mai 2021**

Les certificats de dépôt incluant les intérêts totalisent 6 130,19 \$. Le compte courant dispose d'un solde de 49 945,14 \$ au 31 mai pour un actif total de 56 075,33 \$.

Il s'agit d'un coussin plutôt substantiel pour un organisme sans but lucratif, ce qui a fait l'objet de discussions entre les membres du conseil.

Après réflexion, le conseil propose de réduire la cotisation de 50 % pour l'année 2021-2022. Celle-ci passerait de 50 \$ à 25 \$.

Certains membres considèrent qu'il est préférable d'augmenter l'offre de services par l'ajout d'activités, comme l'organisation de voyages, des visites de musées à l'extérieur de la région montréalaise, etc.

Monique Moser propose l'amendement suivant : que l'économie de 25 \$ soit plutôt versée à la bourse offerte aux étudiants par les retraités de l'Université. Jean-Paul Déom appuie.

La discussion permet de clarifier que cette bourse est gérée par le rectorat et que l'APRUM n'est nullement impliquée dans son processus d'attribution.

L'amendement rend inconfortables certaines participantes et certains participants d'imposer à tous les membres de contribuer à un fonds qui est sous la responsabilité de l'Université. L'intention est bonne, mais on questionne la légitimité d'une telle décision par rapport au rôle d'une association dédiée aux professeures et professeurs retraités.

L'idée de mettre sur pied un fonds spécifique de l'APRUM pour les étudiantes et étudiants est énoncée et n'est pas retenue pour les mêmes raisons.

On rappelle que l'association a été créée pour les bénéfices des professeurs. Au Club de généalogie, les conférencières et conférenciers n'ont jamais été payés, ce qui rend les organisateurs parfois mal à l'aise. Pour une première fois cette année, un cachet de 150 \$ a été versé, donc l'idée d'augmenter l'offre de services est soutenue par d'autres membres.

Puisque Madame Moser croyait que l'Association était liée à cette bourse offerte aux étudiantes et aux étudiants, elle retire son amendement, et, ce, avec l'appui de M. Déom.

Michel Lespérance demande le vote sur la proposition initiale : réduire la cotisation de 50 % pour l'année 2021-2022. Celle-ci passerait de 50 \$ à 25 \$.

Résultat du vote :

POUR : 4

CONTRE : 19

ABSTENTION : 1

La proposition est rejetée.

### **Budget pro forma pour l'exercice 2021-2022**

Compte tenu du rejet de la proposition de réduire la cotisation, il faut ajuster les revenus présentés dans le tableau du Budget pro forma pour l'exercice 2021-2022. Ainsi les cotisations par prélèvement totaliseront 25 000 \$ au lieu 12 500 \$ ce qui porte le total des revenus à 26 150 \$, soit sensiblement les mêmes que l'an dernier. Pour les dépenses, le Club de généalogie disposera d'un montant de 1 000 \$, une première, et 5 000 \$ sont prévus pour les travaux liés à la base de données. Toutes catégories confondues, les prévisions des dépenses s'élèvent à 25 975 \$. Conséquemment le déficit prévu de 12 325 \$ est remplacé par un excédent de 175 \$ pour l'année 2021-2022.

Jean-François Angers propose l'adoption du budget incluant l'amendement de 12 500 \$. François Donati l'appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6. Comité des candidatures**

### **Rapport du Comité et composition du conseil pour l'exercice 2021-2022**

Le comité des candidatures est formé des personnes suivantes : mesdames Michèle Bergeron et Marie-France Thibaut; messieurs Jean-Robert Derome, Marcel Lajeunesse et Jean Trépanier qui agit à titre de président.

L'article 9 de la Constitution de l'APRUM définit comme suit la composition du conseil d'administration :

L'Association est dirigée par un Conseil d'administration de neuf (9) membres : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, quatre (4) conseillers et le président sortant.

Le mandat des membres élus du Conseil d'administration est d'une durée d'un an et ses membres élus sont rééligibles.

Le secrétaire de l'APRUM, madame Francine Gratton, a fait parvenir la liste des candidatures reçues (l'original des bulletins de candidatures étant conservés au secrétariat de l'APRUM). Les candidatures suivantes ont été proposées :

- Président : Yves Lépine, FAS, Physique
- Vice-président : André-A. Lafrance, FAS, Communication
- Trésorier : Jean-François Angers, FAS, Mathématiques et statistique
- Secrétaire : Francine Gratton, Sciences infirmières
- Conseiller : Hugues Beauregard, Médecine, Dép. de médecine
- Conseiller : François Donati, Médecine, Anesthésiologie
- Conseillère : Nicole Dubreuil, FAS, Histoire de l'art
- Conseiller : Pierre Lalonde, Médecine, Psychiatrie

Le dernier président sortant, Gilles Rondeau, FAS, Service social, est par ailleurs d'office membre du Conseil.

Une seule candidature a été proposée pour chacun des huit postes électifs, le poste réservé au dernier président sortant étant pourvu d'office. Dans les circonstances, les huit candidates et candidats proposés sont élus par acclamation.

Des félicitations sont offertes aux membres du conseil pour leur engagement et leur contribution au sein de l'Association. Au nom de ceux-ci, le président remercie les membres de l'assemblée.

## **7. Élection des membres du Comité des candidatures nommés par l'Assemblée générale**

Le Comité des candidatures est composé de cinq membres dont deux sont nommés par le Conseil et trois par l'assemblée générale. Le président a contacté les personnes suivantes qui ont accepté d'être mises en nomination :

- Jean Trépanier, président
- Michèle Bergeron, membre
- Jean-Robert Derome, membre

Puisqu'il s'agit de nominations par l'assemblée générale, Yves Lépine invite les membres à se manifester pour des candidatures supplémentaires, offre qui demeure sans réponse. Puisqu'il n'y a qu'une seule candidature par poste, les candidats et candidates sont nommés par acclamation.

Sur proposition du Conseil, l'assemblée adopte à l'unanimité ces trois nominations.

Les membres élus sont félicités par l'assemblée et des remerciements offerts aux membres sortant, Madame Marie-France Thibaudeau et Monsieur Marcel Lajeunesse.

## **8. Amendements à la constitution**

Ce point touche l'article 11 de la Constitution qui porte sur les élections. S'il y a lieu de tenir une élection pour un ou plusieurs postes, il stipule que le comité des candidatures doit dresser la liste des candidates et des candidats et la transmettre par courrier postal à chacun des membres en règle. Or l'APRUM communique par courriel avec 90% de ses membres. De plus, il y aurait lieu de définir une procédure dans l'éventualité où le nombre de candidatures serait plus élevé que le nombre de postes à combler.

Actuellement la Constitution ne permet pas de recourir au vote électronique. Toutefois, la Constitution peut être modifiée. Le Comité des candidatures considère que la coexistence du courrier de surface et du courrier électronique est possible et qu'il y aurait lieu de traiter en bloc les bulletins de vote si le nombre de candidatures est supérieur au nombre de postes à pourvoir.

Conséquemment, le comité des candidatures propose un amendement à l'article 11 de la constitution de l'APRUM et recommande unanimement de transformer le troisième paragraphe et de le remplacer par le texte suivant :

« S'il y a lieu de tenir une élection à un ou plusieurs postes, le Comité dresse la liste des candidates et des candidats et la transmet à chacun des membres en règle. Cette transmission ainsi que le processus d'élection qui s'ensuit se font par voie électronique pour les membres qui ont opté pour la communication électronique dans leurs rapports avec l'Association. Ils se font par voie de courrier postal et de votes sur des bulletins de papier pour les membres qui ont opté pour la communication postale avec l'Association. Outre la liste des candidates et candidats, le Comité transmet aux membres les directives relatives au processus du vote, tant par voie électronique que par voie postale, et précise la date limite jusqu'à laquelle les votes électroniques et les bulletins en papier seront reçus par l'Association.

Si plus de quatre candidatures sont proposées pour les quatre postes de conseillers, ces candidatures sont traitées en bloc dans une seule et même procédure. Chaque membre est invité à voter pour un maximum de quatre personnes »

Le président considère qu'il s'agit d'une seule proposition, à moins qu'un membre demande de scinder l'amendement, ce qui n'est pas le cas. Toutefois, on précise l'importance d'être rigoureux dans la procédure pour empêcher qu'un membre puisse voter à la fois par voie électronique et sous forme papier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **9. Communications et publications**

### **Site internet de l'APRUM**

Les membres sont encouragés à consulter régulièrement le site WEB de l'APRUM dont l'adresse est la suivante : [www.aprum.umontreal.ca](http://www.aprum.umontreal.ca). On y retrouve entre autres :

- les nouvelles des plus récentes aux plus anciennes;
- l'annonce des conférences;
- l'information sur l'assurance vie et l'assurance santé;
- la constitution;
- les éloges des professeures et professeurs retraités

### **Bulletin « Nouvelles de l'APRUM »**

Chaque publication traite plusieurs sujets. On peut y lire le mot du président qui renseigne sur les actualités. Ensuite, un hommage est rendu aux membres du corps professoral décédés. Puis la Chronique à l'honneur met à l'avant plan les collègues qui reçoivent une distinction. L'ajout d'une nouvelle rubrique animée par André-A. Lafrance dresse le portrait de professeures et professeurs retraités en pleine activité. Le Bulletin peut aussi contenir des informations sur les assurances et le RRUM.

### **Les « Grains de sagesse »**

André-A. Lafrance rappelle que le projet est toujours ouvert pour les gens intéressés à prendre la responsabilité d'un thème.

## **10. Régime de rentes (RRUM)**

Yves Lépine présente un rapport sur l'état du régime. Deux membres du conseil Yves Lépine membre votant et François Donati membre non votant sont aussi membres du comité de retraite. Ils représentent toutes les personnes retraitées de l'Université et non uniquement celle de l'APRUM.

### **La santé du RRUM**

Le rendement de la caisse du RRUM en 2020 a été de 11,1%. Toutefois, le rendement annuel moyen est la donnée importante et lors des quatre dernières années il était de 9,0%, et celui des dix dernières années de 9,1%. Ces rendements dépassent confortablement le taux de rendement moyen nécessaire à long terme pour assurer la bonne santé du régime. Celui-ci a été fixé à 5,30% lors de la dernière évaluation actuarielle.

L'actif de la caisse au 31 décembre 2020 était de 4,814 milliards, incluant une réserve pour écarts défavorables (PED) de 427 millions. Le passif du régime, c'est-à-dire la valeur actuelle des engagements pour verser les rentes promises aux retraités actuels et futurs, peut être estimé à 4,120 milliards. Notez qu'il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle formelle

en 2020 et que ce chiffre pourrait être revu à la hausse à la lumière d'une baisse des attentes de rendement. On obtient donc un estimé de l'excédent de l'actif sur le passif de 694 millions. Comme on doit soustraire la PED de l'actif pour calculer le surplus, on obtient un léger surplus de 267 millions. Le régime était donc, à la fin de l'année 2020, dans une bonne situation financière.

Le début de l'année 2021 est plus difficile et marqué par une grande volatilité, dans le contexte de l'épidémie du coronavirus. On note cependant un rendement positif de quelques pourcents. Il n'y a donc pas à s'inquiéter à court terme.

### **Indexation des rentes**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les rentes ont été indexées comme suit : pour les années de service jusqu'au 31 décembre 2005, au taux de 0,94% et pour les années de service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, au taux de 0,71%. Ces indexations sont égales à 100% et 75% respectivement de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) moyen au Canada.

### **Sujets en discussion**

Durant l'année qui se termine, plusieurs activités importantes ont été entreprises, entre autres :

- Discussions sur une politique de financement
- Discussions sur une politique de placement selon des critères ESG (Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance).
- Réécriture du règlement du régime pour tenir compte des multiples amendements adoptés au cours des années qui le rendent très difficile à lire.

### **11. Assurance santé**

Le 26 avril 2021, Yves Lépine et Francine Gratton ainsi que deux représentantes du personnel retraité de l'Université de Montréal (APRÈS l'UM) ont participé à une rencontre par téléconférence (ZOOM) convoquée et animée par Guy Bélanger, directeur des services des ressources humaines et avantages sociaux. Le but de cette réunion était de discuter de notre régime d'assurance collective. On a fait le point sur l'état actuel du régime de l'assurance-santé de la Croix-Bleue dont le renouvellement est dû le 1<sup>er</sup> juin 2021 et sur l'assurance-vie de l'Industrielle-Alliance qui sera renouvelée le 1<sup>er</sup> juillet de la même année.

#### **Assurance-santé (contrat 96775 - retraités de plus de 65 ans)**

Rappelons que pour ce régime offert aux retraités de 65 ans et plus, le premier payeur est la RAMQ pour les médicaments alors que la Croix-bleue offre, en fait, une coassurance.

À la réunion du comité des assurances des retraités le 26 avril 2021, le résumé de la situation financière du régime et des conditions de renouvellement de juin 2021 était le suivant :

- IMPACT DE LA COVID-19

- Pour l'année 2020 : On a constaté une baisse de réclamations importante entre avril et juin 2020 et ce n'est qu'en septembre qu'il y a eu reprise graduelle de ces réclamations.
- Quelques prévisions pour l'année 2021 : augmentation possible de réclamations: pour soins en santé mentale et gestion de la douleur, soins de la COVID-19 à titre de patient externe, services de psychologues, réclamations du report en 2021 de soins normalement reçus en 2020...

Dans l'ensemble, le régime est en bonne santé financière.

- La cotisation annuelle des participants pour l'année dernière était d'environ 1,9 M\$. La stabilité du régime est assurée par deux fonds. D'abord le **fonds de stabilisation** qui contient un montant équivalent à de 10% des primes annuelles (188 168\$ cette année). Il y a ensuite le **fonds en dépôt** qui contient les surplus accumulés. Au 31 mai 2020, on y constatait un surplus de 233 874\$ dû entre autres à la diminution des réclamations. À l'automne 2021, une décision sera prise quant à l'utilisation à **court terme** de ce fonds.
- En ce qui a trait à la **tarification** : La situation financière du régime permet de proposer une baisse de la prime annuelle. Après consultation et discussion, on s'entend pour une **diminution de la tarification de 6%** pour l'année à venir.

Par conséquent, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021, les primes mensuelles sont les suivantes, incluant les taxes:

- Individuel : 73,62 \$ (au lieu de 78,32 \$)
- Monoparental : 87,38 \$ (au lieu de 92,96 \$)
- Familial : 154,15 \$ (au lieu de 163,99 \$)

- Majoration des **services psychologiques** : Des échanges entourant les besoins de consultations en psychologie en cette période de pandémie ont mené à une majoration du montant annuel admissible pour des services psychologiques de **1000\$ à 1500\$**.

## Assurance-vie

Tout le personnel de l'Université est couvert par le même contrat d'assurance-vie.

Pour chaque personne, le volume d'assurance vie est égal à 3,5 fois le salaire jusqu'à l'âge de 65 ans ou jusqu'au moment de la prise de retraite, selon l'évènement survenant en premier. À compter de 66 ans, le volume de l'assurance diminue progressivement selon les pourcentages suivants qu'on applique sur le volume assuré à 65 ans : à 66 ans, c'est 25% du volume assuré; à 67 ans, ça devient 20% de ce volume; à 68 ans, on applique 15%; à 69 ans, il s'agit de 10%; et à 70 ans ainsi qu'au cours des années suivantes, ce pourcentage est de 5%.

La prime est assumée à parts égales par la personne employée et par l'Université. La quote-part de la personne retraitée est calculée en fonction de son volume d'assurance-vie arrondi et est ou sera prélevée sur chacun des versements de sa rente. Il importe de noter **qu'à compter de 70 ans la prime est assumée en entier par l'Université pour les gens retraités comme pour les employés.**

Notons que peu de liens ont été établis entre la COVID et le nombre de décès chez les membres de notre groupe.

Tel que mentionné l'an dernier, la santé financière du groupe en 2019 permettait un congé de prime pour l'assurance-vie au cours des mois de février, mars et avril 2020. La situation a été différente pour les six derniers mois de 2020 où un déficit de 1 M \$ a été constaté. Cependant la situation globale du régime reste saine sur une période de cinq ans. Il a donc été décidé, pour l'année à venir, de maintenir la même tarification que l'an dernier, soit 0,186 \$ par 1 000 \$ de volume assuré.

L'assurance vie n'est pas automatique, il s'agit d'une décision prise au moment de la retraite. En réponse à une question, on précise qu'au décès, la succession doit aviser le RRUM pour interrompre la rente, ce qui enclenchera le processus pour le paiement de l'assurance-vie. Celui-ci avisera la DRH et vice versa si la succession avise la DRH.

## Assurance voyage

L'assurance voyage prend fin, en tant que groupe, à partir de 65 ans. Par contre, en tant que personne assurée au contrat #96775, la Croix bleue accorde une réduction de 15% lors de la souscription d'une assurance voyage par son Centre d'appel. Il suffit d'appeler du lundi au vendredi entre 8 :00 et 21 :00 au 514-286-7684 ou, sans frais, au 1-888-822-5383.

On vous invite à visiter notre site ([www.aprum.umontreal.ca](http://www.aprum.umontreal.ca)) pour trouver plus d'information sur les assurances.



## **12. Activités : dîners, conférences, visites et autres ?**

Quelles seront les activités l'an prochain ? Difficile à dire pour le moment en raison de la pandémie, mais Nicole Dubreuil et Francine Gratton seront prêtes le moment venu pour proposer des visites.

Depuis trois ans, le Conseil d'administration a confié à Hugues Beauregard la responsabilité d'organiser les conférences. Habituellement cinq sont offertes par année mais, en 2020-2021, huit conférences ont été présentées. Depuis la pandémie, le mode virtuel par Zoom est utilisé avec un niveau de fonctionnalité très acceptable. Le nombre de participantes et participants s'est accru de presque du double. Il faut dire que personne n'a eu à se déplacer, ce qui représente un avantage pour les personnes à mobilité réduite par exemple. Toutefois la formule précédente des conférence-midi facilitait les échanges entre confrères et consoeurs. Les conférences en mode ZOOM seront maintenues après la pandémie. Nous souhaitons pouvoir les combiner avec un repas en présentiel dans un lieu choisi.

Deux objectifs sont visés pour retenir une conférence : présenter un sujet à la fine pointe des connaissances qui soit intéressant pour les membres de l'APUM et choisir un conférencier capable de communiquer avec ce type de public.

À l'automne 2021, trois conférences seront présentées le troisième mercredi du mois. On peut déjà annoncer celle d' Yves Joannette de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM) dont le thème sera le cerveau et vieillissement : un paradoxe. Les deux autres projets restent à finaliser. Il n'y a aucun problème de recrutement et en cas de refus, le responsable disposant d'un bon bassin de spécialistes.

En prenant connaissance des prestations de 20-21, on constate que l'aspect santé a eu tendance à dominer. Quoique le domaine soit pertinent, on souhaite assurer la variété des présentations. M. Beauregard remercie les membres de leur participation et les invite à soumettre des suggestions de thèmes et de spécialistes dignes d'intérêt. Ces propositions sont toujours prises en compte et discutées par les membres du Conseil. Les commentaires reçus sont très favorables et encourageants pour continuer dans la même direction.

## **13. Convergence des associations québécoises de retraités et l'ARUCC**

Il y a deux ans, l'APRUM a ouvert un volet de relations avec d'autres associations de retraités du monde universitaire. Elle est ainsi devenue membre de l'ARUCC qui est un regroupement canadien d'associations de retraités universitaires, dont les membres québécois sont, en plus de l'UdeM, l'UQAM et McGill.

L'Association étudie la partie des avantages que ce regroupement peut apporter à ses membres dans le cadre, entre autres, des assurances et des réservations de voyage. L'un de ses membres participe aux grandes réunions où il y a échange sur les « meilleures pratiques » et explore les possibilités d'invitations aux conférences virtuelles qu'offrent diverses associations.

Dans le cadre des associations québécoises, l'APRUM a pris l'initiative, avec des collègues de l'UQAM, d'organiser une première réunion en 2019 dans un but de convergence des ressources, des intérêts et des projets. Des représentants d'une dizaine d'associations ont pris connaissance des pratiques de leurs collègues. Une autre réunion virtuelle a eu lieu à l'automne 2020. Il y a quelques semaines, l'association a repris le flambeau, pour une réunion de printemps 2021. Ces rencontres sont très riches en formules de fonctionnement, entre autres pour les relations des associations de retraités avec l'institution d'attache. Elles instaurent aussi une table de collaboration au niveau des activités.

L'association sera présente à la prochaine assemblée générale de l'ARUCC en fin du mois de juin et de la Convergence québécoise à l'automne prochain.

#### **14. Club de généalogie de l'APRUM**

Le Club de généalogie a entrepris sa septième saison. Six rencontres ont eu lieu entre novembre 2020 et avril 2021.

Le club n'a pas de structure formelle. Il existe par la volonté de ceux qui l'ont créé et il est reconnu par le conseil d'administration. Aucun membership fixe. Une quinzaine de personnes assistent aux rencontres, réunies autour de cette passion de connaître leurs ancêtres de façon plus précise et de partager les choses qui les intéressent.

La moitié des rencontres ont porté sur les instruments de recherche en généalogie et en généalogie historique et les autres sur des éléments historiques. La dernière rencontre a porté sur les travaux que mènent les membres et force est de constater que bien des professeures et professeurs conservent leur esprit et habiletés de recherche. Les personnes participantes ont été ébahies par la profondeur et les méthodes mise en œuvre par chacun des membres qui ont bien voulu présenter leur recherche.

L'invitation de se joindre au groupe est lancée à tous ceux qui souhaitent se découvrir une passion pour la recherche sur leurs ancêtres. Le club de généalogie espère reprendre ses activités en présentiel, sinon les rencontres se poursuivront par Zoom. Celles-ci sont annoncées sur le site internet de l'APRUM.

Monsieur Proulx remercie le Conseil d'administration pour l'octroi d'un budget.

Le club de généalogie de l'APRUM a tenu les activités suivantes au cours de l'année **2020-2021** :

**Le 25 novembre 2020**-*Les soubresauts des outils de recherche*. Jean-Pierre Proulx & Michèle Bergeron

L'animatrice et l'animateur du club ont fait le point sur les nouveautés et sur les changements.

**Le 15 décembre 2020** - *Créer un répertoire généalogique et historique de ses familles ancestrales*. Jean-Pierre Proulx

En faisant croître son arbre généalogique, on accumule un nombre important de documents significatifs : histoires de famille, photos, correspondances, tableau de famille, anecdotes, articles publiés, etc. Mieux vaut les regrouper dans un fichier méthodiquement bien organisé et les mettre en valeur en vue d'une publication destinée à ses proches. Jean-Pierre Proulx nous a présenté le document qu'il a partagé avec les membres de sa famille.

**Le 19 janvier 2021** - *Lulu.com, un outil d'autoédition incomparable.* Pierre Connolly

Au cours de cet atelier pratique, monsieur Connolly a publié en direct un volume dont le contenu avait été préparé et édité dans Word. Il a décrit toutes les étapes depuis les normes de mise en page requises par Lulu, en passant par la conversion du fichier au format pdf.

**Le 24 février 2021**-*La "psychogénéalogie" au service des généalogistes.* Louise Dupuy-Walker et Marie-France Legentil

La « psychogénéalogie » a été développée afin de comprendre et d'investiguer, grâce à un outil nommé « géosociogramme », les problèmes de patients aux prises avec des souffrances corporelles ou psychiques. Les conférencières ont présenté une façon de bâtir un géosociogramme de manière à enrichir les histoires familiales.

**Le 10 mars 2021** -*La région de Portneuf frontière de la Nouvelle-France, 1759-1760.*  
Rénald Lessard

De la reddition de Québec en 1759 à la capitulation de Montréal en 1760, la région actuelle de Portneuf a servi de frontières entre les forces françaises et les armées britanniques. Frontière d'abord maritime puisque le contrôle du fleuve a été un enjeu important. Frontière terrestre ensuite puisque la rivière Cap-Rouge a séparé les forces françaises et anglaises après la chute de Québec en septembre 1759. Monsieur Lessard nous a présenté les documents qui ont permis de mieux connaître les ponctions en hommes et en biens exercées sur la population portneuvienne et ainsi d'évaluer l'impact de la guerre sur celles-ci.

**Le 28 avril 2021** – *La parole est aux membres du Club de généalogie.*

Des membres nous ont fait part de leurs projets en cours et de ceux qu'ils voudraient lancer. Ils ont aussi partagé leurs questions, leurs trouvailles et leurs suggestions d'activités pour la prochaine session. Cette activité sera reprise à l'automne pour donner la parole aux membres qui n'ont pu s'exprimer.

## **15. Affaires diverses**

Le président rappelle aux participants qu'il y aura remise du Prix Jacques St-Pierre à Madame Lise Gauvin à la fin de l'Assemblée et les invite à y assister.

## **16. Questions et commentaires des membres**

Un membre souhaite obtenir davantage d'informations sur la bourse offerte aux étudiants par les retraités. Cette bourse est gérée par le Vice-rectorat qui s'occupe des retraités et du fonds de dotation. Il n'y a aucune contribution de l'APRUM. On déplore le fait que le Vice-rectorat a créé une bourse des retraités aux étudiants sans en informer l'Association.

Les membres sont invités à soumettre des idées pour diversifier et augmenter l'offre de services offerte aux professeurs. Ci-dessous, quelques suggestions :

Visite du Jardin Botanique en présence d'un représentant de l'institution  
Visite de l'Observatoire du Mont Mégantic  
Grande fête au retour des réunions en présentiel  
Bal masqué  
Visite d'Habitat 67 qui pourrait être combiné avec un lunch au Casino

Un secteur d'activités que l'APRUM a peu fréquenté est celui de la politique. Elle pourrait organiser avec les confrères et consoeurs de science politique et sociologie une table ronde avec des positions distinctes pour débattre d'un sujet d'actualité.

Des membres pourraient aussi initier le projet et l'APRUM en serait le maître d'œuvre.

Des remerciements sont offerts à M. François Schiettekatte, professeur au Département de physique, qui a assuré l'aspect technique de la rencontre.

## **17. Clôture**

La séance est levée à 16 :00.

---

Yves Lépine  
Président

---

Francine Gratton  
Secrétaire

YL/jcv  
Le 05-05-2022  
P.V.02-06-2021